



Retrouver un débiteur suite à un acte de justice

Par **stebe**, le **24/04/2010** à **21:50**

Bonjour, voilà, j'ai été assigné en justice (tribunal de proximité), et le jugement a été rendu (sans appel) en ma faveur. J'ai donc été voir un huissier afin de récupérer la somme "gagnée". Un mois après, l'huissier m'indique que les personnes ont déménagé, et ne connaissant pas la nouvelle adresse, elle suspend sa mission. Je suis passé chez l'huissier, qui m'explique qu'elle n'a aucun moyen d'avoir leur nouvelle adresse (pourtant, il y a edf, la caf, la secu, leur ancien propriétaire etc ...), mais qui n'y ont pas accès. Il me demande donc à moi leur nouvelle adresse ! (par exemple en connaissant quelqu'un qui travaille à la caf ou edf etc ...). C'est incroyable ! Elle m'a vaguement parlé de l'article 659, qui permettra de signifier le jugement, mais qui ne permettra pas de les retrouver, et donc d'avoir la somme. Y a-t-il des moyens légaux pour avoir leur adresse ? quelles sont les démarches à suivre ? merci d'avance. stéphane